

Québec, le 23 avril 2009

Monsieur Jean Charest
Premier Ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Courriel : hugo.damours@mce.gouv.qc.ca

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement de l'Ontario vient de déposer une loi permettant à la province de poursuivre en justice l'industrie du tabac, afin que cette dernière rembourse au système de santé les frais liés aux produits du tabac. Plusieurs autres provinces ont également adopté des lois similaires.

Nous aimerions vous faire part du fait que nous appuyons vigoureusement l'adoption d'une telle loi par le Québec. Nous avons pris connaissance de la lettre à ce sujet de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et souscrivons entièrement à tous les arguments en faveur d'une telle démarche.

Le simple fait de chercher à responsabiliser une industrie qui a causé autant de dommages à la société envoie un message important à toutes les instances corporatives. Que ce soit au niveau économique, de la justice, et surtout de la santé, la population du Québec ne peut que bénéficier d'une telle démarche juridique.

Sincèrement vôtre,



Pierrette Michaud, M.D.
Administratrice
Association des médecins omnipraticiens de Québec (AMOQ)
2700, rue Jean-Perrin, bur. 214
Québec, Qc, G2C 1S9
Tél.: 418.843.8883
Télec.: 418.843.7330
Courriel : amoq@bellnet.ca

cc:

Ministères de la Justice : ministre@justice.gouv.qc.ca
Ministre de la Santé : michele-jamali.paquette@msss.gouv.qc.ca
Ministre du Revenu : cabinet@revenu.gouv.qc.ca
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac: coalition@cgct.qc.ca